



UNEP

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME

联合国环境规划署驻华代表处





La perspective régionale

Une solide perspective régionale et locale est indispensable au succès des stratégies de développement durable. Les activités régionales du PNUE contribuent de façon déterminante à identifier les priorités locales et régionales, qui peuvent ainsi être adéquatement ciblées dans les stratégies, politiques et programmes environnementaux mondiaux. Ces activités favorisent aussi des solutions de développement qui tiennent compte des besoins régionaux, donnent un sentiment de propriété et renforcent les capacités locales.

Au niveau intergouvernemental, les six Bureaux régionaux du PNUE oeuvrent au renforcement de la coopération et du dialogue sur les mesures à prendre, en soutenant les processus régionaux, comme l'Initiative sur l'environnement du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, l'Initiative de l'Amérique latine et des Caraïbes pour le développement durable, les initiatives et les partenariats au sein de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU, l'Initiative arabe pour le développement durable et le Plan d'action de l'Asie centrale. Le PNUE soutient aussi 17 programmes et plans d'action relatifs aux mers régionales.

L'année écoulée a été marquée par une nouvelle étape importante dans le développement de la présence régionale du PNUE, avec l'ouverture, en septembre 2003, d'un bureau du PNUE à Beijing, qui desservira la Chine. Avec 1,3 milliard d'habitants et un objectif public de quadruplement de la croissance économique d'ici à 2020, la Chine, le plus grand pays en développement du monde, est confrontée à des enjeux environnementaux majeurs, dont elle est tout à fait consciente. Le nouveau Bureau du PNUE pour la Chine travaillera en étroite coopération avec l'Agence nationale chinoise pour la protection de l'environnement et d'autres ministères, organismes internationaux et ONG, afin de contribuer aux évaluations environnementales, au renforcement des capacités et aux transferts de technologies. Il participera également à la mise au point et au financement de projets par le biais du Fonds pour l'environnement mondial. Ce développement se poursuivra en 2004 avec l'ouverture d'un bureau du PNUE au Brésil.

Le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable met en évidence l'importance des initiatives, expériences et institutions régionales dans la promotion du développement durable. Le PNUE est actif dans les six régions du monde par l'intermédiaire de ses Bureaux régionaux. Sa stratégie régionale a connu une nouvelle évolution avec l'ouverture d'un Bureau du PNUE à Beijing en septembre 2003, qui desservira la Chine, le pays le plus peuplé du monde, dont la croissance économique spectaculaire à la fois ouvre des perspectives considérables et présente des risques majeurs pour l'environnement.

INITIATIVES REGIONALES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le PNUE œuvre au renforcement du dialogue intergouvernemental et de la coopération régionale en soutenant les forums ministériels régionaux sur l'environnement. Il contribue aussi au suivi de la mise en œuvre d'Action 21 et des résultats du Sommet mondial pour le développement durable et soutient le respect, au niveau national, des accords multilatéraux sur l'environnement. En Amérique latine et aux Caraïbes, le PNUE assure le secrétariat du Forum des ministres de l'environnement et siège au Comité inter-organisations, qui coordonne la coopération internationale et soutient la mise en œuvre des activités identifiées par le Forum. Ce Forum s'avère être un mécanisme efficace pour travailler sur les programmes environnementaux régionaux et mondiaux et encourager la coopération régionale sur les problèmes d'environnement et de développement durable. Un bon exemple est le développement de l'Initiative de l'Amérique latine et des Caraïbes pour le développement durable. Cette Initiative a été conçue dans le cadre d'un processus novateur et participatif et s'inscrit dans une approche prospective et orientée vers l'action. Elle a été incorporée dans le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable et sert désormais de base aux actions prévues pour l'avenir dans la région. Un plan régional d'action pour 2003-2005 a été mis au point et adopté en novembre 2003 par la quatorzième réunion du Forum à Panama.

En Asie occidentale, le Conseil des ministres arabes responsables de l'environnement (CAMRE) est le principal forum ministériel environnemental de la région. Le PNUE aide le CAMRE et son bureau à mettre au point des programmes environnementaux régionaux et à promouvoir des mécanismes régionaux de développement durable. Par l'intermédiaire du CAMRE et d'autres conseils ministériels spécialisés et en coopération avec les organisations internationales, régionales et arabes, la Ligue des Etats arabes a adopté l'Initiative arabe pour le développement durable. Cette initiative identifie les enjeux auxquels sont confrontés les pays arabes sur la voie du développement durable, en donnant la priorité à trois domaines : lutte contre la dégradation des sols et la désertification; gestion intégrée des ressources en eau et gestion intégrée des zones côtières et des ressources marines. Des synthèses de projets ont été établies dans ces domaines en vue de leur présentation à une réunion entre l'ONU et la Ligue des Etats arabes, prévue au Caire en février 2004.



© Mark Edwards / Still Pictures

Incendies de forêts, Indonésie. Les incendies provoqués dans les forêts pluviales pour dégager des terrains pour les plantations de palmiers à huile ou pour l'agriculture sur brûlis contribuent à la pollution au nuage de pollution qui recouvre l'ensemble de l'Asie du Sud-Est.

CROISSANCE DURABLE EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE

La région Asie-Pacifique abrite plus de la moitié de la population mondiale, soit 3,2 milliards d'habitants sur 6 milliards. Elle représente plus de 40 % de l'économie mondiale et héberge, selon les estimations, 70 % des pauvres du monde. Elle connaît aussi une croissance économique spectaculaire qui ouvre aux pays de la région des perspectives immenses mais les confronte à des défis considérables. Dans le cadre de sa nouvelle stratégie pour l'Asie et le Pacifique, le PNUE a lancé un processus de renforcement du dialogue sur la politique environnementale au niveau sous-régional. La première réunion du Dialogue sur la politique environnementale au niveau sous régional s'est tenue à Beijing (Chine) le 19 septembre 2003. Présidée par le Ministre de l'environnement de la Chine, M. Xie Zhenhua, et par le Directeur exécutif du PNUE, M. Klaus Toepfer, cette réunion regroupait des représentants des gouvernements et de la société civile. Le Dialogue sur la politique environnementale au niveau sous-régional a pour fonctions d'assurer un forum pour rapprocher les points de vue dans la région Asie-Pacifique sur les problèmes environnementaux mondiaux, d'apporter des contributions régionales aux accords multilatéraux sur l'environnement et aux événements mondiaux comme le Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial

sur l'environnement, de conseiller le PNUE sur les problèmes environnementaux nouveaux et critiques en Asie et dans le Pacifique et de fournir des orientations pour la mise en œuvre efficace des programmes du PNUE en Asie et dans le Pacifique.

L'une des réalisations du PNUE en Asie et dans le Pacifique est l'Accord de l'ANASE sur la pollution transfrontière, qui est entré en vigueur en novembre 2003. Cet accord entre 10 pays membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) a été élaboré avec l'aide du PNUE et pourrait devenir un modèle au niveau mondial pour résoudre les problèmes transfrontières. Destiné à empêcher que ne se reproduisent les incendies de 1997-1998 qui ont détruit environ 10 millions d'hectares de forêts indonésiennes, exposé plus de 20 millions de personnes à des niveaux extrêmement élevés de polluants atmosphériques et entraîné des pertes économiques s'élevant au total pour la région à environ 9,3 milliards de dollars, l'Accord porte sur le suivi, l'évaluation et la prévention, la coopération technique et la recherche scientifique, les mécanismes de coordination, les voies de communication, l'échange d'informations, les procédures douanières et d'immigration simplifiées en cas d'urgence et de catastrophes et l'établissement d'un Centre de coordination de l'ANASE pour les activités relevant de l'Accord. Outre ce cadre juridique, un plan d'action visant à constituer une capacité de lutte contre les incendies dans la région et à mettre en place un système d'alerte rapide utilisant les images à haute résolution par satellite pour détecter les points chauds ont été mis en place. Les gouvernements ont aussi fait part de leur détermination à se montrer très sévères à l'égard des propriétaires de forêts et de plantations qui ne respectent pas les lois anti-incendie.

L'ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE

En mai 2003, les Ministres de l'environnement d'Europe et d'Amérique du Nord se sont rassemblés à Kiev (Ukraine) pour la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement pour l'Europe organisée sous l'égide de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU (CEE) et de son Comité sur la politique de l'environnement. Le processus Environnement pour l'Europe est une importante plateforme de dialogue et de coopération dans la région, fournissant un cadre pour l'élaboration de stratégies et de politiques environnementales paneuropéennes et la coordination des actions. Le Bureau régional pour l'Europe est co-responsable, avec le Conseil pour l'Europe, du volet biodiversité du processus Environnement pour l'Europe et coopère dans plusieurs autres domaines, y compris la préparation et la mise en œuvre des conventions et protocoles de la CEE (ONU), comme la Convention d'Aarhus, et l'application de la stratégie environnementale des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et de la stratégie européenne pour l'éducation et l'environnement.

Le PNUE a été totalement impliqué dans la Conférence de Kiev, qui avait pour thème la sécurité dans le domaine de l'environnement. Outre la présentation des résultats de la première phase d'une initiative sur l'environnement et la sécurité en Europe, le PNUE a collaboré avec l'Agence européenne pour l'environnement en vue de l'établissement d'un rapport, *Environnement de l'Europe : troisième évaluation*. Par l'intermédiaire de ses réseaux européens, le PNUE a aussi fourni des données environnementales et socio-économiques clés, couvrant la plupart des pays de l'Europe de l'Est, du



A la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement pour l'Europe, en mai 2003, il a été demandé au PNUE de servir de secrétariat intérimaire à la Convention-cadre pour la protection et le développement durable des Carpates. Cet Accord contribuera à la préservation de la plus grande réserve européenne de forêts à l'état naturel et de grands carnivores, tout en bénéficiant aux communautés montagnardes isolées et en encourageant la poursuite de la transition économique de la région.

La perspective régionale

Caucase et de l'Asie centrale, ainsi que des informations pertinentes tirées du *troisième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial (GEO-3)*.

L'une des principales réalisations de la Conférence a été l'adoption et la signature de la Convention cadre pour la protection et le développement durable des Carpates, pour laquelle il a été demandé au PNUE de servir de secrétariat intérimaire. Les Carpates représentent l'une des dernières zones sauvages de l'Europe, abritant encore de grandes populations d'ours bruns, de loups, de lynx et d'autres animaux qui sont rares ailleurs en Europe ainsi qu'environ 200 espèces végétales indigènes. Couvrant plus de 200 000 km², la région des Carpates comporte de grands massifs forestiers et joue un rôle vital dans l'approvisionnement de l'Europe en eau douce. La Convention-cadre renforcera la coopération régionale et permettra de soutenir des projets locaux dans les zones de montagne de la Hongrie, de la Pologne, de la Roumanie, de la République tchèque, de la Serbie-et-Monténégro, de la Slovaquie et de l'Ukraine.

A la Conférence de Kiev, les ministres ont aussi adopté la Résolution de Kiev sur la biodiversité, dans laquelle ils se sont engagés à enrayer l'appauvrissement de la diversité biologique dans la région paneuropéenne à tous les niveaux d'ici à 2010, en oeuvrant dans le cadre d'actions concertées à la réalisation de neuf objectifs clés concernant les forêts, l'agriculture, les zones protégées et les réseaux écologiques, les espèces exotiques envahissantes, les indicateurs et la surveillance de la biodiversité, le financement de la biodiversité, la participation et la sensibilisation du public. Le PNUE prévoit de relever ce défi par le biais du Service de la biodiversité, un projet mis en œuvre en partenariat avec le Centre européen pour la conservation de la nature, l'Alliance mondiale pour la nature (UICN) et le Centre régional sur l'environnement.

L'Europe, en particulier les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, est aussi la cible de la collaboration du PNUE avec la CEE (ONU) en vue de la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus. Signée en 1998 par 39 pays européens et la Communauté européenne, la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement vise à répondre à l'esprit du Principe 10 de la Déclaration de Rio de 1992 qui déclare, entre autres, que la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés et que, pour promouvoir cette participation, il faut assurer la large diffusion de l'information. Le PNUE aide les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale à faire face à leurs obligations en vertu de la Convention d'Aarhus, qui est entrée en vigueur en

2001. On peut citer en exemple l'Equipe spéciale sur les instruments électroniques, qui entend généraliser les pratiques optimales dans l'utilisation des technologies de l'information et des communications. Le Principe 10 est aussi à l'origine de la réunion des représentants gouvernementaux de 20 pays africains, tenue en juin 2003 au siège du PNUE en vue d'une meilleure application de ce principe en Afrique.

AIDE A L'AFRIQUE

Du fait de ses besoins particuliers, l'Afrique demeure une région prioritaire pour le PNUE, qui assure le secrétariat de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) et fournit un soutien de fonds pour la mise en œuvre de l'initiative pour l'environnement du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

L'objectif de cette initiative est de réduire la pauvreté et freiner la dégradation de l'environnement en Afrique de façon à préparer la voie au développement durable du continent. Comme le note le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable : « Depuis la Conférence des Nations Unies de 1992 sur l'environnement et le développement, le développement durable est resté inaccessible pour de nombreux pays africains. La pauvreté reste un problème majeur et la plupart des pays n'ont pas été en mesure de profiter pleinement des possibilités qu'offre la mondialisation, ce qui n'a fait qu'accroître la marginalisation du continent. »

En mars 2003, la PNUE a été invité, dans le cadre du volet environnement du NEPAD, à préciser son approche en matière de pauvreté et d'environnement à l'occasion d'un atelier au Mali. A l'issue de cette réunion, le cadre conceptuel du PNUE a été adopté comme instrument de mise en œuvre des activités du NEPAD relatives à l'environnement, suscitant ultérieurement l'approbation de plusieurs donateurs. Un sous-groupe régional de gouvernements d'Afrique de l'Ouest a aussi demandé au PNUE de les aider à mieux intégrer les priorités et objectifs environnementaux dans leurs plans de développement nationaux et leurs stratégies de réduction de la pauvreté. Pour rendre le cadre opérationnel, un atelier a été organisé en octobre à Nouakchott (Mauritanie). A l'occasion de cet atelier, cinq pays africains ont été choisis pour une mise en œuvre pilote et il a été convenu d'activités locales, nationales, régionales et mondiales pour 2004.

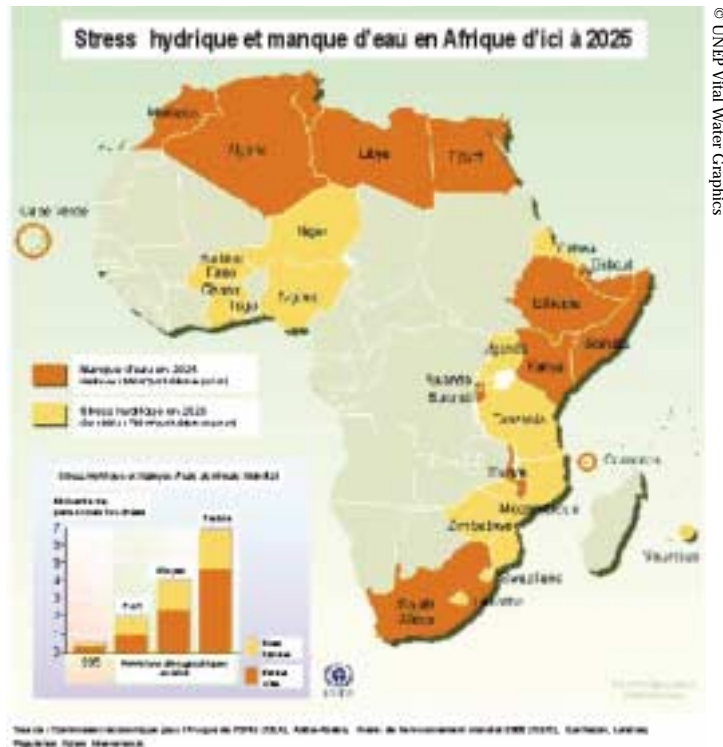
Egalement à la demande des gouvernements des pays africains, le PNUE a contribué à l'élaboration d'un Plan d'action pour le volet environnement du NEPAD. Ce Plan d'action a été élaboré sous les auspices de la CMAE, en étroite collaboration avec le secrétariat du NEPAD et la Commission de l'Union africaine. Un

soutien financier a été fourni par le Fonds pour l'environnement mondial. Le Plan d'action a été revu et approuvé par une session extraordinaire de la CMAE, réunie par le PNUE à Maputo (Mozambique) en juin 2003, avant d'être adopté par la suite par l'Union africaine en juillet 2003. Afin de mobiliser les ressources pour mettre en œuvre le Plan d'action, l'Union africaine a tenu une conférence des partenaires donateurs à Alger (Algérie) en décembre 2003. La conférence a adopté la Déclaration d'Alger pour un partenariat mondial sur l'initiative environnementale du NEPAD, en vertu de laquelle les partenaires en matière de développement se sont engagés à fournir leur appui pour la phase de mise en œuvre du Plan d'action. Durant la phase de mise en œuvre, le PNUE axera son attention sur plusieurs priorités pour lesquelles il jouit d'un avantage comparatif, y compris le renforcement des capacités, qui est une composante majeure du Plan d'action. Le programme relatif au renforcement des capacités a reçu une attention particulière de la Conférence et a été adopté dans son intégralité.

DE L'EAU POUR L'AFRIQUE

Pour une coopération encore plus étroite avec l'Union africaine, le PNUE dispose d'un bureau de liaison à Addis-Abéba. Un exemple de la coopération du PNUE avec l'Union africaine est l'aide fournie en vue de la finalisation de la Convention africaine sur la protection et la gestion de la nature et des ressources naturelles (Convention d'Alger), qui a été adoptée lors du Sommet de l'Union africaine, à Maputo en juillet 2003.

L'une des ressources naturelles les plus indispensables à l'Afrique est l'eau. En 2003, il a été demandé au PNUE de prendre l'initiative d'établir le Conseil ministériel africain sur l'eau. En décembre, le Conseil a réuni la Conférence panafricaine sur la mise en œuvre et le partenariat dans le domaine des ressources en eau, à Addis-Adeba (Ethiopie). Présidée par le PNUE, la Conférence a réuni 45 ministres responsables de l'eau et de l'environnement de tous les pays d'Afrique, plus environ 1 000 délégués représentant des organisations intergouvernementales, des ONG et d'autres parties prenantes, afin de réfléchir



Une région souffre d'un stress hydrique lorsque l'approvisionnement annuel en eau tombe au-dessous de 1 700 m³ par personne. Lorsque l'approvisionnement annuel en eau tombe au-dessous de 1 000 m³ par personne, la population est confrontée à une pénurie d'eau.

L'une des ressources naturelles les plus nécessaires d'Afrique est l'eau. En 2003, il a été demandé au PNUE de prendre l'initiative d'établir le Conseil ministériel africain sur l'eau.

à la façon de mettre en œuvre les actions détaillées dans la Vision africaine sur l'eau, le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable, le Programme du NEPAD relatif à l'eau et les objectifs de développement du Millénaire sur l'eau, notamment la réduction de moitié, d'ici à 2015, de la proportion de personnes n'ayant pas accès durablement à l'eau potable et à des services d'assainissement de base. En Afrique, 300 millions de personnes sont actuellement concernées.

La Conférence a établi un Fonds africain pour les ressources en eau, avec des financements prévus de 600 millions de dollars pour des projets dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, et a servi de cadre à la signature formelle du Partenariat stratégique entre l'Afrique et l'UE sur les questions relatives à l'eau et à l'assainissement. A aussi été lancée à cette occasion une initiative sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement en zone rurale, soutenue par la Banque africaine de développement, la phase II du projet sur l'eau et l'assainissement pour les villes africaines, soutenue par le Canada, et le Plan d'action du G-8 sur l'eau pour l'Afrique. Il sera rendu compte des résultats de la Conférence au Secrétaire général de l'ONU afin de contribuer aux préparatifs de la douzième session de la Commission du développement durable, en avril 2004.